

## TROUVER UN EMPLOI AU CANADA

### Professions au Canada



Il existe deux types d'emplois au Canada : les **professions réglementées** et les **professions non réglementées** .

#### Professions non réglementées

Environ 80 % des travailleurs canadiens exercent une profession non réglementée. Les professions non réglementées n'exigent pas de permis.

Il peut s'agir de postes exigeant des années de formation — comme les analystes informatiques ou les biologistes — ou très peu de formation officielle — comme des serveurs ou des responsables de l'entretien ménager. Les emplois non réglementés commencent au bas de l'échelle et vont jusqu'à la direction.

Pour les professions non réglementées, les employeurs voudront en apprendre plus sur votre scolarité et votre expérience de travail. Ces renseignements peuvent être résumés dans un curriculum vitae.

De plus, les employeurs peuvent être intéressés par l'équivalence canadienne de vos titres de compétence obtenus à l'extérieur du Canada. Visitez la **section Reconnaissance des titres de compétence étrangers** du guide pour obtenir plus de renseignements.



Visitez l'outil Travailler au Canada 🇨🇦 [[www.travailleraucanada.gc.ca/outil](http://www.travailleraucanada.gc.ca/outil)] pour obtenir plus de renseignements si votre profession est non réglementée.

#### CONSEIL

Le marché de l'emploi non réglementé est un excellent endroit pour commencer votre carrière au Canada. Si vous êtes un professionnel formé à l'étranger, vous pouvez occuper un poste non réglementé jusqu'à ce que vous obteniez votre permis dans une profession réglementée ou que vous obteniez une expérience de travail au Canada.

## TROUVER UN EMPLOI AU CANADA

### Professions au Canada



### Professions réglementées

Environ 20 % des emplois au Canada exigent un permis, pour des raisons de sécurité publique. Les emplois qui exigent un permis sont des professions réglementées. Elles comprennent les infirmières, les médecins, les ingénieurs, les enseignants, les comptables et les électriciens. Vous devez posséder une formation et une expérience spéciales avant de pouvoir obtenir votre permis pour exercer la majorité des professions réglementées.



En général, deux principaux types de professions sont réglementées au Canada :

- Professions réglementées (p. ex. médecins, infirmières et avocats)
- Métiers par apprentissage (spécialisés) (p. ex. plombiers et électriciens).

Pour occuper un poste réglementé, en général vous devez :

- avoir suivi un programme universitaire ou collégial;
- avoir fait un stage sous la supervision de travailleurs autorisés dans la profession
- avoir passé des examens.

Vous devez souvent avoir une expérience de travail au Canada avant de pouvoir obtenir votre permis.

Dans chaque province et territoire, un organisme de réglementation existe pour chaque profession réglementée. Un organisme de réglementation est un organisme non gouvernemental qui réglemente une profession au nom du gouvernement.

Le nom et les coordonnées des organismes de réglementation se trouvent sur le site de l'outil Travailler au Canada 🇨🇦 [[www.travailleraucanada.gc.ca/outil](http://www.travailleraucanada.gc.ca/outil)]. La majorité des organismes de réglementation possèdent leur propre site Web qui décrit leurs exigences d'obtention de permis, y compris des renseignements sur les conditions d'admissibilité, la reconnaissance des titres de compétence étrangers et les frais d'inscription.

#### **REMARQUE**

Certains organismes acceptent les titres de compétence de travailleurs d'autres pays. L'organisme de réglementation provincial ou territorial qui réglemente votre profession peut vous dire s'il existe un accord spécial avec votre pays d'origine.

#### **REMARQUE**

Pour obtenir un permis, il se peut que vous deviez reprendre des études, travailler sous supervision ou passer des examens. Vous pouvez également devoir passer un test linguistique. Obtenir votre permis après votre immigration peut prendre beaucoup de temps et peut être coûteux.

## Professions réglementées

L'évaluation des titres de compétence dans le cadre des professions réglementées est habituellement réalisée par un organisme de réglementation.

Si votre profession est réglementée, il est important de connaître les renseignements suivants :

- Quel est le permis requis?
- Quelle est la durée nécessaire pour obtenir un permis?
- Combien coûte un permis?
- Le processus d'obtention de permis peut-il être lancé à partir d'un autre pays?
- Existe-t-il des programmes de transition ou de formation spécialisée?

Discutez de ces questions avec l'organisme de réglementation responsable de votre profession. Les noms et les coordonnées des organismes de réglementation sont disponibles sur le site de l'outil Travailler au Canada 🇨🇦 [[www.travailleraucanada.gc.ca/outil](http://www.travailleraucanada.gc.ca/outil)].

## Métiers d'apprentissage

Au Canada, de nombreux métiers spécialisés sont enseignés dans le cadre de programmes d'apprentissage provinciaux ou territoriaux. On parle souvent de métiers d'apprentissage.

Un apprentissage est une période de formation supervisée menant à un **certificat** dans un métier précis. L'apprentissage combine la formation en emploi et la formation en classe.

Certains métiers d'apprentissage exigent des permis, et d'autres, non. Communiquez avec le bureau provincial ou territorial d'apprentissage pour en apprendre plus sur les normes et les qualifications précises de chaque province ou territoire.

Si vous désirez exercer un métier d'apprentissage réglementé, vous devez présenter votre candidature aux responsables de l'apprentissage dans la province ou le territoire où vous vous établirez. Ils évalueront vos titres de compétence, votre formation et votre expérience pour déterminer si vous respectez les normes.



**Utilisez l'outil Travailler au Canada 🇨🇦 [[www.travailleraucanada.gc.ca/outil](http://www.travailleraucanada.gc.ca/outil)] pour déterminer si votre profession est réglementée ou non.**

Ressources utiles :

- Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers 🇨🇦 [[www.compétences.gc.ca](http://www.compétences.gc.ca)] fournit des renseignements et des services d'orientation et d'aiguillage pour aider les travailleurs formés à l'étranger à réussir et à mettre en pratique leurs compétences au Canada plus rapidement.
- Le site Web [InfoMetiers.ca](http://InfoMetiers.ca) 🌐 fournit des renseignements complets pour les travailleurs intéressés par les métiers.
- Le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA) 🌐 [[www.red-seal.ca](http://www.red-seal.ca)] est responsable de la gestion du Programme des normes interprovinciales « Sceau rouge », entre autres choses.
- L'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes 🌐 [[www.canalliance.org](http://www.canalliance.org)] est un regroupement de services d'évaluation des titres de compétence de diverses régions du Canada mandatés par leur province.